

L'ESSENTIEL ORTIVA® Top

LE FONGICIDE LÉGUMES

MULTI-CULTURES À LARGE SPECTRE



syngenta®



- **Composition :**
125 g/l difénoconazole*
+ 200 g/l azoxystrobine*
- **Formulation :**
SC Suspension concentrée
- **Usages, nombre d'applications, doses, DAR, ZNT et DVP :**
se référer au tableau des usages à l'intérieur du document
- **DRE :** 48 heures
- **DSPPR :** 3m minimum
- **Emballage :**
EVOPAC™ de 5 l



Rouille du poireau



Mycosphaerella du chou

DEUX MODES D'ACTION COMPLÉMENTAIRES

À base d'azoxystrobine et de difénoconazole, **ORTIVA® Top** associe deux modes d'action différents :

- L'azoxystrobine (*de la famille des strobilurines*) bloque la chaîne respiratoire et la production d'énergie du champignon.
- Le difénoconazole de la famille des triazoles, inhibe la biosynthèse des stérols et la formation des membranes.

Cette complémentarité lui confère plusieurs avantages :

- Une action à la fois **préventive et curative**.
- Une protection fongicide de **longue durée**.
- Une **souplesse** de positionnement.
- Une **limitation** du risque d'apparition de résistance pour les différents pathogènes.
- Un large spectre d'**efficacité** comprenant, entre autres, alternariose, *mycosphaerella*, oïdium, rouille, stemphyliose et septoriose*.

**Se reporter au tableau des usages.*

VOS AVANTAGES

- Un produit **multi-cultures**.
- Un très **large** spectre.
- Un **positionnement souple** : action préventive et curative.
- Une **dose unique** de 1 l/ha pour la plupart des usages autorisés.
- Un conditionnement EVOPAC™ **ergonomique** et plus sûr.



CULTURES AUTORISÉES, UNIQUEMENT	CIBLES
En l'absence de mention spécifique, les usages autorisés correspondent à une utilisation en plein champ	
Betterave industrielle - Betterave fourragère	Cercosporiose, Oïdium, Ramulariose, Rouille
CULTURES LÉGUMIÈRES	
Ail	Rouille
Artichaut	Mildiou, Oïdium, Ascochytose
Asperge	Rouille, <i>Stemphylium vesicarium</i>
Betterave Potagère	Cercosporiose, Ramulariose, Rouille, Oïdium, Maladie des taches foliaires
Cardon	Mildiou, Oïdium, Ascochytose, Maladie des taches foliaires
Carotte - Céleri Rave - Panais - Raifort - Topinambour - Persil à grosse racine - Cerfeuil tubéreux - Salsifis	Alternaria, Cercosporiose, Oïdium, Septoriose
Céleri Branche	Alternaria, Septoriose
Fenouil	Oïdium, Alternaria, Septoriose
Chicorée Witloof - Production de Chicons (endive)	Thielaviopsis
Chicorée Witloof - Production de racines (endive) - Chicorée à café	Alternaria, Oïdium, Rouille
Chou-fleur - Brocoli	Alternaria, <i>Mycosphaerella brassicicola</i> , Phoma
	Mildiou, Oïdium, Rouille, Pourriture grise, Sclérotiniose
Choux verts (type non pommés) - Chou chinois	Alternaria, <i>Mycosphaerella brassicicola</i> , Phoma
	Mildiou, Oïdium, Rouille, Pourriture grise, Sclérotiniose
Choux pommés - Chou de Bruxelles	Alternaria, <i>Mycosphaerella brassicicola</i> , Phoma
	Mildiou, Oïdium, Rouille, Pourriture grise, Sclérotiniose
Concombre - Courgette - Cornichon - Également autorisé sous abri	Oïdium
Echalote	Rouille, Alternaria, Hétérosporiose, <i>Stemphylium</i>
Épinard - Feuilles de Bettes	Anthracnose, Alternaria, Cercosporiose, Cladosporiose, Ramulariose, Rouille
	Mildiou
Fraisier - Également autorisé sous abri	Oïdium
Haricot vert - Pois mange-tout	Alternaria, Anthracnose, Mildiou, Oïdium
Cultures de plein champ : Laitue, Scarole, Frisée, Roquette et Brèdes	Mildiou (<i>Bremia</i>), Pourriture grise, Pourriture à sclérotinia, Cercosporiose
Cultures sous abri : Laitue, Scarole, Frisée, Roquette et Brèdes	Mildiou (<i>Bremia</i>), Pourriture grise, Pourriture à sclérotinia, Cercosporiose
Mâche - Également autorisé sous abri	Cercosporiose
Melon - Pastèque - Potiron - Potimarron - Également autorisé sous abri	Anthracnose, Cladosporiose, <i>Mycosphaerella Citrulina</i> , Oïdium
Poireau - Oignons de printemps - Ciboule	Alternaria, Mildiou, Rouille
Cultures de plein champ : Tomate, Aubergine	Alternaria, Cladosporiose, Maladie des taches foliaires, Pied noir, Oïdium, Mildiou
Cultures sous abri : Tomate, Aubergine	Alternaria, Cladosporiose, Maladie des taches foliaires, Pied noir, Oïdium, Mildiou
CULTURES PORTE-GRAINES	
Porte graine – Betterave industrielle et fourragère	Phoma, Alternaria
Porte graine – Graminées fourragères et à gazons	Maladie des taches foliaires, Rouille
Porte graine – Légumineuses fourragères	Maladie des taches foliaires, Rouille
Porte graine – PPAMC, Florales et Potagères	Rouille, Phoma, Oïdium, Anthracnose, <i>Stemphylium</i>
PPAMC ³	
Fines herbes - Infusions (séchées) de feuilles et fleurs	Maladies diverses
Plantes à épices (racines et rhizomes, écorces, boutons, stigmates)	
Plantes non alimentaires - Également autorisé sous abri	
CULTURES TROPICALES	
Igname - Manioc - Patate douce - Songe - Dachine	Anthracnose

¹ZNT aquatique : Zone Non Traitée par rapport à un point d'eau temporaire ou permanent. - ²DVP : Dispositif Végétalisé Permanent - ³PPAMC :

DOSES AUTORISÉES	NOMBRE D'APPLICATION MAX.	STADES D'APPLICATION	DÉLAIS AVANT RÉCOLTE	ZNT AQUATIQUE¹ / DVP²
1 l/ha	1/an	à partir du stade BBCH 40	35 jours	5 m
1 l/ha	1/an	BBCH 40-45	14 jours	5 m dont DVP 5 m
1 l/ha	1/an	BBCH 40-55	7 jours	20 m dont DVP 20 m
1 l/ha	1/an	BBCH 40-89	BBCH 89	20 m dont DVP 20 m
1 l/ha	1/an	à partir du stade BBCH 40	35 jours	5 m
1 l/ha	1/an	BBCH 40-55	14 jours	20 m dont DVP 20 m
1 l/ha	1/an	à partir du stade BBCH 40	14 jours	5 m
1 l/ha	1/an	à partir du stade BBCH 40	14 jours	20 m dont DVP 20 m
1 l/ha	1/an	à partir du stade BBCH 40	14 jours	20 m dont DVP 20 m
1,25 ml/m²	1/an	Application avant forçage	21 jours	-
1 l/ha	1/an	à partir du stade BBCH 40	14 jours	20 m dont DVP 20 m
1 l/ha	1/an	BBCH 40-51 à partir du stade BBCH 40	14 jours	20 m dont DVP 20 m
1 l/ha	1/an	à partir du stade BBCH 40	14 jours	20 m dont DVP 20 m
1 l/ha	1/an	à partir du stade BBCH 40	21 jours	20 m dont DVP 20 m
1 l/ha	1/an en plein champ - 3/an sous abri avec un intervalle minimum entre les applications de 10 jours	à partir du stade BBCH 40	3 jours	5 m dont DVP 5 m
1 l/ha	1/an	BBCH 40-45	14 jours	5 m dont DVP 5 m
1 l/ha	1/an	à partir du stade BBCH 40 BBCH 40-49	14 jours	20 m dont DVP 20 m
1 l/ha	1/an en plein champ - 2/an sous abri avec un intervalle minimum entre les applications de 7 jours	BBCH 60-89	3 jours	5 m
1 l/ha	1/an	BBCH 59-77	7 jours	5 m
1 l/ha	1/an	BBCH 40-49	14 jours	20 m dont DVP 20 m
0,8 l/ha	2/an avec un intervalle minimum entre les applications de 7 jours	BBCH 40-49	14 jours	-
0,8 l/ha	1/an	BBCH 40-49	14 jours	20 m dont DVP 20 m
1 l/ha	1/an en plein champ - 3/an sous abri avec un intervalle minimum entre les applications de 8 jours	BBCH 21-89	3 jours	5 m dont DVP 5 m
1 l/ha	1/an	à partir du stade BBCH 40	21 jours	20 m dont DVP 20 m
1 l/ha	1/an	BBCH 20-87	7 jours	5 m dont DVP 5 m
1 l/ha	3 /an avec un intervalle minimum entre les applications de 8 jours	BBCH 20-87	3 jours	-
1 l/ha	1/an	-	-	5 m
1 l/ha	1/an	-	-	5 m
1 l/ha	1/an	-	-	5 m
1 l/ha	1/an	-	-	20 m dont DVP 20 m
1 l/ha	1/an	BBCH 40-49	14 jours	20 m dont DVP 20 m
1 l/ha	1/an	BBCH 40-49	14 jours	5 m

Plantes à Parfum, Aromatiques, Médicinales et Condimentaires.



Attention - H302 - Nocif en cas d'ingestion. H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H332 - Nocif par inhalation. H351 - Susceptible de provoquer le cancer. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



ORTIVA TOP, assésil biennal, BE-1720, 11/2025. Article et remplissage tous droits réservés. Il appartient à l'utilisateur de s'assurer qu'il dispose bien des données informatiques nécessaires pour consulter les fiches techniques sur notre site internet www.syngenta.fr. Ce document ne revêt aucun caractère contractuel. Les contenus sont publiés à titre d'information. Les données y sont contenues ne peuvent en aucun cas être considérées comme des spécifications du produit. © 2025 Syngenta, P.A.O.

 **Ortiva® Top**

syngenta®

Syngenta France S.A. - 1228, Chemin de l'Hobit - 31790 Saint-Sauveur France.

S.A. au capital de 103 516 413 Euros. RCS – RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-com.: FR 11 443 716 832.

Agrément MP02249 : distribution et application de produits phytopharmaceutiques.

En cas d'incident, appeler le
numéro d'urgence Syngenta

0 800 803 264

Service & appel
gratuits

ORTIVA® TOP - AMM N° 2080102 - Composition : 200 g/l azoxystrobine * + 125 g/l difénoconazole * - P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. P261 Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases). P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. P501 Eliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte habilité pour le stockage et l'élimination des déchets dangereux conformément à la réglementation nationale. Respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et: l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement; l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe2 Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit plus d'une fois par an en plein champ. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau. Usages concernés: «asperge», «chicorées», «céleri-branché», «poireau», «choux à inflorescences», «choux pommés», «PPAMC», «artichaut», «épinard», «laitue», «choux feuillus», «potagère PPAMC et florales porte-graine». SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau. Usages concernés: «tomate», «concombre», «melon», «oignon». SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau. Usages concernés: «betterave industrielle et fourragère», «carotte», «betterave potagère», haricots et pois non écosés, «fraisier», «légumes racines et tubercules tropicaux», «betterave porte-graine», «graminées porte-graine», «légumineuse porte-graine».

* Marque enregistrée et * substance active d'une société du groupe Syngenta.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <https://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées: se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr.

syngenta®

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**